



Société des Régates à Voile d'Annecy

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE VOILE RADIOCOMMANDEE 2013-2016

Prescription FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la RCV 25.1.

Nom de l'épreuve : sélective de ligue
Dates complètes : **15 septembre 2019**
Lieu : lac d'ANNECY
Autorité Organisatrice : SRV ANNECY
Grade : **5A classe M**

1. REGLES

- 1.1 La régate sera régie par :
 - 1.1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe E
 - 1.1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en **annexe**,
 - 1.1.3 les règlements fédéraux,
 - 1.1.4 le système de course HMS en vigueur,
 - 1.1.5 le cas échéant, l'addendum Q
 - 1.1.6 le cas échéant, le SyRNIN
- 1.2 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les RCV suivantes sont modifiées comme suit :
 - (a) la RCV E2.1(b) est supprimée
 - (b) la RCV E.8(b)(3) est remplacée par : « Quand le numéro de voile est dans la fourchette « 00 » à « 09 », l'initiale « 0 » pourra être supprimée et le chiffre restant devra être positionné de façon à laisser un espace pour à la fois un préfixe et un suffixe. »
 - (c) La RCV E6.6(f) est modifiée comme suit : supprimer les mots : « ...et donc en abandonnant... »

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sur la table de l'organisateur, ou annoncés oralement.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Les modifications aux instructions de course pourront être communiquées oralement aux concurrents avant le signal d'avertissement de la course ou flotte concernée. Ces modifications seront confirmées par écrit et affichées au tableau officiel d'information.

4. PROGRAMME DES COURSES

- 4.1 Les courses /flottes sont prévues selon le programme suivant :
Dimanche Inscription 9h30 à 10h courses à suivre jusqu'à 17h environ selon conditions météo. Une pose pour le repas sera annoncée par le président du Comité de Course.
- 4.2 Bateaux concernés : La régate est ouverte aux classes M jaugés.

5. ANNONCE DES FLOTTES

Chaque début de procédure de départ sera annoncé comme suit : Nième course, flotte (x) au départ ».



6. ZONES DE CONTROLE ET DE MISE à L'EAU

La (es) zone(s) de contrôle est (sont) : Définies par le comité de course selon conditions météo.

La zone de mise à l'eau est le ponton de l'esplanade des marquisarts.

7. LES PARCOURS

7.1 **Les parcours seront : de type banane ou triangle olympique.**

7.2 Le parcours à effectuer sera affiché sur le tableau de Parcours, situé sur la table de l'organisateur.

8. MARQUES

Les marques de départ, de parcours et d'arrivée sont décrites sur le tableau de Parcours situé sur la table de l'organisateur. Bouée rouge et blanches ou oranges.

9. LE DEPART

9.1 Après un rappel général, le signal d'avertissement sera fait peu après (ceci modifie la RCV E3.6).

9.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de course pendant toute la durée de la flotte qui ne les concerne pas.

9.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 3 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

10. SYSTEME DE PENALITE

10.1 L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte voile radiocommandée » ne s'applique pas.

10.2 Si l'addendum Q s'applique, il sera affiché au tableau officiel d'information.

11. TEMPS LIMITES

Les temps limites seront les suivants :

11.1 30 minutes pour le premier bateau pour finir

11.2 5 minutes pour finir après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini, ou le temps nécessaire pour que 6 bateaux (*) au plus restent en course, selon ce qui est le plus tardif, si plusieurs flottes.

(*) :remplacer 6 bateaux par 4 bateaux si c'est le système de course 'B' du HMS qui est choisi.

11.3 Si une seule flotte, le temps limite est : 5 minutes pour finir après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini.

12. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

12.1 Si le SYRNIN (SYstème pour Réduire le Nombre d'INstructions) s'applique, le texte sera affiché au tableau officiel d'information.

12.2 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à la table de l'organisateur.

12.3 Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

12.4 Des avis seront affichés dans les 10 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu sur place Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

12.5 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b) après application du SYRNIN si le texte a été affiché au tableau officiel d'information.

12.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ, bateaux en attente
- Règles de sécurité
- Publicité



- 12.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille
 - (b) pas plus de 10 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus de 10 minutes après l'affichage de la décision

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

13. CLASSEMENT

13.1 Le système de classement est précisé dans le système de course HMS en vigueur

13.2 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

13.3 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retranchés comme suit :

A partir de 5 courses validées	1 retranché
A partir de 9 courses validées	2 retranchés
A partir de 14 courses validées	3 retranchés

Et ainsi de suite pour chaque tranche de 5 courses supplémentaires validées

14. REGLES DE SECURITE

La RCV 1.2 est remplacée par « quand il est embarqué sur un bateau d'assistance, chaque concurrent doit être responsable du port d'une flottabilité personnelle adaptée aux conditions ».

15. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

16. CONTROLES DE JAUGE

Un bateau peut être contrôlé à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Le comité de course pourra faire contrôler un bateau à tout moment de l'épreuve par simple annonce verbale « N° (x) à la jauge ». Le concurrent devra aussitôt se rendre dans la zone de jauge.

17. PUBLICITE

Sans objet

18. BATEAU OFFICIEL DE RECUPERATION

Le bateau officiel de récupération est identifié par : bateau du club.

19. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Sans objet

20. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : à l'initiative du club.

21. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président du Comité de Course, du jury et jaugeur : Ph SOL assisté par Gérard BURTIN